



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

baccalauréat professionnel

Question écrite n° 34528

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la décision du rectorat de Grenoble de fermer à la prochaine rentrée la formation bac professionnel gros oeuvre du lycée du Nivolet à La Ravoire, en Savoie. Il s'étonne de l'absence de concertation avec les professionnels du bâtiment par rapport à cette décision. Au moment où la profession connaît des difficultés de recrutement, il ne semble pas que la fermeture de formations permettant l'accès aux métiers du bâtiment soit le meilleur moyen de régler ce problème, pas plus que le regroupement de ces formations sur des lieux très éloignés des principaux bassins d'emploi comme Chomerac en Ardèche, qui renchérit le coût des études pour l'ensemble des jeunes du massif alpin intéressés par cette formation.

Texte de la réponse

Les autorités académiques ont proposé à la rentrée prochaine la fermeture de la formation préparatoire au baccalauréat professionnel « bâtiment gros oeuvre » au lycée du Nivolet à la Ravoire, en Savoie. La modification de la structure pédagogique de cet établissement s'inscrit dans une politique visant à optimiser l'offre de formation en confortant les pôles de compétences développés par les établissements. À la demande du conseil régional Rhône-Alpes, les autorités académiques ont été amenées à définir une structure pédagogique prévisionnelle prenant en compte le projet de restructuration du lycée du Nivolet et du CFA de Saint-Alban. Il s'agissait de formuler des propositions préservant un équilibre et une complémentarité de l'offre de formation dans ces deux établissements afin de dégager les synergies et d'éviter la concurrence entre les deux structures qui doivent occuper des espaces communs et constituer un pôle de formation accueillant les jeunes en formation sous statut scolaire et sous contrat d'apprentissage. Cette première étape s'est déroulée en concertation avec les représentants des branches professionnelles des deux établissements. Après avoir examiné l'offre de formation du lycée du Nivolet et du CFA de Saint-Alban, et après concertation avec la direction des deux établissements, et avis des corps d'inspection, les services académiques ont souligné l'intérêt de conforter le BP construction en maçonnerie du CFA, qui offre de bonnes perspectives d'insertion et répond à une demande des entreprises. En revanche, s'agissant de la situation du baccalauréat professionnel « bâtiment, gros oeuvre », elle est plus fragile en raison des faibles effectifs accueillis (quatre élèves scolarisés en première et en seconde année). Cet établissement connaît depuis plusieurs années des difficultés de recrutement. En outre, l'académie de Grenoble propose cette formation dans d'autres établissements où de nombreuses places demeurent vacantes. Les jeunes ne sont nullement pénalisés puisqu'ils sont accueillis dans d'autres établissements publics disposant d'un internat. C'est dans ce contexte que les autorités académiques ont été amenées à prendre ces mesures qui ne traduisent pas le désengagement de l'éducation nationale vis-à-vis des métiers du bâtiment et des travaux publics, mais qui s'inscrivent en cohérence avec les besoins économiques du bassin d'emploi. Les services académiques ont proposé au président de la branche professionnelle du bâtiment et des travaux publics de Savoie de poursuivre le dialogue et d'étudier avec les partenaires la possibilité d'ouvrir cette formation en unité de formation par apprentissage, s'ils en exprimaient à terme le souhait.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34528

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 2004, page 1540

Réponse publiée le : 15 juin 2004, page 4477